



RÉSUMÉ DU CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 19/06/23

L'ordre du jour fixé pour ce nouveau CSAL était le suivant :

- 1) Élection des « représentants du personnel » au conseil médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL
- 2) Plan local de formation pour 2023 (pour avis) et bilan de la formation professionnelle 2022 (pour information)
- 3) Tableau de bord de la veille sociale 2022 (pour information)
- 4) Bilan télétravail 2022 (pour information)
- 5) Nouveaux règlements intérieurs des sites de Remiremont, Saint-Dié Ferry et Vittel suite à la consultation de décembre 2022 sur les horaires variables (pour information)
- 6) Bilan de la gestion budgétaire 2022 et présentation du budget 2023 (pour information)
- 7) Questions diverses

Ont assisté à ce Conseil Social d'Administration Local pour la CGT Fip Vosges : Philippe V. et Eric.

Point 1) Élection des « représentants du personnel » au conseil médical

Le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État a modifié l'organisation et le fonctionnement des instances médicales : un conseil médical unique, institué au niveau départemental et au niveau ministériel, remplace désormais les comités médicaux et les commissions de réforme. Ce conseil médical siège en formation restreinte ou plénière.

Le conseil médical réuni en formation plénière est une instance consultative paritaire appelée à donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie, sur la réalité des infirmités qui en résultent et sur le taux d'invalidité qui en découle.

Les représentants du personnel sont appelés à siéger en formation plénière composée de trois médecins titulaires, de deux représentants de l'administration et de deux représentants du personnel.

Le conseil médical départemental est institué au niveau local, auprès du Préfet de département et est compétent à l'égard des agents de la DGFIP qui exercent leurs fonctions dans le département, à l'exclusion des agents relevant du conseil médical ministériel.

Seuls les représentants titulaires en CSAL sont appelés à voter. Le Décret du 11 mars 2022 précité ne permet pas au suppléant de voter ni au titulaire de déléguer son vote.

15 candidats doivent être élus par les représentants titulaires du CSAL. En cas d'égalité de voix, les représentants titulaires au CSAL s'accordent sur l'ordre de la liste.

Afin simplifier les opérations de vote, les organisations syndicales représentatives à la DDFIP Vosges s'étaient entendues pour proposer à l'administration une liste de 15 candidats avec un ordre de classement défini.

Après avoir écarté 6 candidatures, la liste définitive des élus au conseil médical adoptée à l'unanimité par les organisations syndicales est la suivante :

N° ordre	Noms des élus au conseil médical
1	KUENY Myrtille (Solidaires)
2	VALDENAIRE Philippe (CGT)
3	HINGRAY Olivier (FO)
4	WOLFF Yannick (Solidaires)
5	BARY Pascal (CGT)
6	ALEXANDRE Maryvonne (FO)
7	MARTIN Emmanuel (Solidaires)
8	DENNI Laurent (CGT)
9	WOLFF Stéphanie (Solidaires)
10	BONNET Anouschka (CGT)
11	THOUVENIN Jérôme (Solidaires)
12	HELLIEZ Céline (CGT)
13	BECK Martial (Solidaires)
14	MARTINEZ Emmanue (Solidaires)
15	BALAUD Eric (Solidaires)

Point 2) Plan local de formation pour 2023 (pour avis) et bilan de la formation professionnelle 2022 (pour information)

Éléments de contexte local :

La DDFIP des Vosges compte 486 agents au 31 décembre 2022, répartis entre 52 A+, 73 A, 216 B et 145 C¹.

	A +	A	B		C			TOTAL
			Titulaires	Contractuelles	Titulaires	Contractuelles	VSC ²	
Effectifs 2022	52	73	210	6	129	14	2	486
Effectifs 2021	51	78	209	4	128	4		474

	Période N (2022)	Période N-1 (2021)	Période N-2 (2020)	Période N-3 (2019)	Variation 2022/2021	Variation 2022/2020	Variation 2022/2019
Nombre de journées stagiaires ³	2145,9	1954,9	607,9	1438,9	+ 9,77%	+ 253%	+49,13%
Nombre de stagiaires ⁴	2256	1590	455	1421	+ 41,89%	+ 395,82%	+58,76%
A. Nombre de jours moyen de formation	0,95	1,23	1,34	1,01	-22,76%	-29,47%	-5,94%
Nombre de bénéficiaires ⁵	447	410	238	435	+ 9,02%	+ 87,81%	+2,76%
Effectifs	486	474	473	484	+ 2,53%	+ 0,21%	+0,41%
B. Taux d'accès à la formation	94,30%	86,50%	50,32%	89,87%	+ 9,02%	+ 87,40%	+4,93%

Répartition par catégorie d'agents

	Nb stagiaires	%	Nb journées stagiaires	%
A+	11	0,49	6,2	0,29
A	667	29,57	621,4	28,96
B	808	35,82	743,2	34,63
C	558	24,73	556,3	25,92
Contractuelles B	32	1,42	41,4	1,93
Contractuelles C	173	7,67	172,8	8,05
Service civique	7	0,31	4,6	0,21
Total	2256	100%	2145,9	100%

Métiers de la gestion fiscale

Métiers	Nombre de journées stagiaires	Part dans la FC
Gestion Fiscale des Particuliers	314	14,63%
Cadastré	192,6	8,98%
Fonction Comptable de l'État	150,5	7,01%
Publicité foncière	102	4,75%
Formation Initiale des C	62	2,89%
Relation à distance et service à l'utilisateur	40,1	1,87%
Contrôle sur Pièces	34	1,58%
Formations générales	20,4	0,95%
Organisation	12,8	0,60%
Contrôle Fiscal Externe	7,2	0,34%
Enregistrement	2	0,09%
Total formations aux métiers GF	1060,7	49,43%

Formations transverses

Catégorie	Nombre de journées stagiaires	Part dans la FC
Gestion des Ressources Humaines	272,7	12,71%
Formation Santé Sécurité	164,3	7,66%
Préparation agents concours A	56,4	2,63%
Formations générales	47,8	2,23%
Organisation	44,5	2,07%
Promotion A+	22	1,03%
Relation à Distance et Service à l'Usager	21,4	1,00%
Préparation agents concours B	14,8	0,69%
Budget Immobilier Logistique	9,1	0,42%
Promotion B	7	0,33%
Management, Pilotage et Aide à la Décision	6	0,28%
IGPDE	5,3	0,25%
Conditions de Vie au Travail	2,4	0,11%
Préparation concours Informatiques	2	0,09%
Total formations transverses	675,7	31,49%

Compte personnel de formation

Nombre de demandes	Nombre de CPF validés	Objet de la demande					
		Préparations concours	Nombre d'heures accordées	Projet personnel	Nombre d'heures accordées	Participation salon de l'emploi public	Nombre d'heures accordées
10	10	7	159	1	18	2	9

Remarques :

S'agissant du vote portant sur le plan local de formation, La CGT (à l'instar des autres organisations syndicales) s'est abstenue.

En effet, si certaines formations professionnelles dispensées au plan local résultent de directives nationales, le bilan à chaud des sessions SURF / Taxes d'Urbanisme dressé par tous les agents du SDIF est sans appel : il est inacceptable ! Les documents fournis par la DDFIP Vosges ne font pas mention de l'appréciation (ou non) de ces formations par les agents. Une demande a donc été formulée pour corriger cet « oubli » et permettre à chacun de bénéficier d'une certaine visibilité sur la qualité et la pertinence de l'« offre » de formation proposée.

OS	CGT	Solidaires	FO	CFDT
Vote	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention

Point 3) Tableau de bord de la veille sociale 2022 (pour information)

Parmi les « indicateurs » relevés dans le TBVS, les éléments suivants méritent une attention particulière :

- **Indicateur n° 2 – Le nombre de périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours augmente (↗)**

TBVS 2020	TBVS 2021		TBVS 2022	
Données TBVS 130	↘ (-10,8 % par rapport à 2020)	Données TBVS 116	↗ (+86,2 % par rapport à 2021)	Données TBVS 216

- **Indicateur n° 5 – Le volume horaire écrité est globalement stable (→)**

TBVS 2020	TBVS 2021		TBVS 2022	
Données TBVS 2346,40	↘ (-31,8 % par rapport à 2020)	Données TBVS 1599,22	↘ (-3,11 % par rapport à 2021)	Données TBVS 1549,42

- **Indicateur n° 8 – Le nombre de demande de départ volontaire diminue (↘)**

TBVS 2020	TBVS 2021	TBVS 2022
Données TBVS 2	Données TBVS 4	Données TBVS 3

- **Indicateur n° 11 – Le nombre de contractuels présents au sein des services augmente**

TBVS 2020	TBVS 2021	TBVS 2022
Données TBVS 0	Données TBVS 8	Données TBVS 21

Remarques :

Pour l'année 2023, 2 nouveaux départs volontaires ont été enregistrés à la DDFIP Vosges (1C, 1A+). Les visites spontanées auprès du médecin du travail mériteraient de figurer dans le TBVS. Cette information devrait être intégrée dans le document 2023. Autre demande, le recensement des jours de grève, notamment après le mouvement social d'ampleur inédite mené lors de ce 1^{er} semestre, mérite d'être signalé dans le prochain TBVS.

Point 4) Bilan télétravail 2022 (pour information)

	Déc 2021	Mars 2022	Sept 2022	Déc 2022
Nombre d'agents équipés pour télétravailler	329 (71%)	326 (71%)	371 (77%)	377 (79%)
Nombre d'agents avec convention (% des agents équipés)	224 (68%)	261 (80%)	267 (72%)	272 (72%)

Au 5 juin 2023 : 392 agents équipés (82 % des effectifs) et 297 agents conventionnés (76% des agents équipés).

Point 5) Nouveaux règlements intérieurs des sites de Remiremont, Saint-Dié Ferry et Vittel suite à la consultation de décembre 2022 sur les horaires variables (pour information)

Plages horaires proposées	Début et fin plages variables	Plages fixes – matin	Plages fixes – après-midi
Choix n°1	7h00 – 18h30	9h30 – 11h30	14h00 – 16h00

Site de Remiremont

Nombre d'inscrits	32	
Nombre de votants	27	84,38%
Choix n°1	17	62,96%
Choix n°2	3	11,11%
Choix n°3	7	25,93%
Module horaire appliqué	1	

Site de Saint Dié des Vosges – Ferry

Nombre d'inscrits	53	
Nombre de votants	39	73,58%
Choix n°1	17	43,59%
Choix n°2	10	25,64%
Choix n°3	12	30,77%
Module horaire appliqué	1	

Site de Vittel

Nombre d'inscrits	20	
Nombre de votants	16	80,00%
Choix n°1	11	68,75%
Choix n°2	4	25,00%
Choix n°3	1	6,25%
Module horaire appliqué	1	

Point 6) Bilan de la gestion budgétaire 2022 et présentation du budget 2023 (pour information)

Bilan gestion budgétaire 2022 (hors titre 2) :

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement 2022 initiale est de 1 397 285€ en AE et 1 619 283€ en CP.

La composante agents des crédits de 1^{er} niveau a baissé de 2,71% en 2022 par .
L'exercice s'est clôturé avec une consommation totale (crédits de 1er, 2ème et 3ème niveau) de 1 984 861€ en AE et 2 106 821€ en CP soit +10,53 % par rapport à 2021.

Présentation du Budget 2023 (hors titre 2) :

Le montant de la DGF 2023 initiale est de 1 455 984€ en AE et 1 665 632€ en CP.
La composante agents des crédits de 1er niveau a augmenté de 55 148€ (+5,3%) en 2023 par rapport à 2022. Un abondement complémentaire de 40 000€ est alloué pour de petits travaux immobiliers ou d'amélioration.

Point 7) Questions diverses

* Centre de Contact Amendes :

10 ETP supplémentaires vont venir s'ajouter à l'effectif actuel (5 fonctionnaires + 5 contractuels).

Un élargissement du périmètre d'action du CCA est prévu avec l'intégration de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les départements 18, 36, 37 et 41.

* Service d'Appui à la Publicité Foncière :

Une dernière tranche de 15 agents est prévue pour compléter l'effectif actuel.